



Communiqué de presse

Paris, le 13 décembre 2017

L'ACPR met en garde le public à l'égard du site Internet <https://france-eco.net>

L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) met en garde le public contre les activités du site Internet <https://france-eco.net> qui se présente comme une plateforme de financement participatif dédiée aux projets de développement durable gérée par la société FranceECO SA. Cette société se présente abusivement comme une société « prestataire de services d'investissement (PSI), agréée Entreprise d'Investissement par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution », sans bénéficier des autorisations nécessaires.

En effet, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution n'a pas accordé d'agrément à une personne morale dénommée FranceECO SA.

Pour toutes questions, vous pouvez vous renseigner sur les sites Internet suivants :

- Assurance-Banque-Epargne Info Service : www.abe-infoservice.fr ou appeler au 0811 901 801 du lundi au vendredi de 8h à 18h.
- ACPR : <https://acpr.banque-france.fr/>

À propos de l'ACPR : Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR, regroupés au sein de son Secrétariat général, sont constitués de 1 046 agents.
Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>